RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

colliance

Comme vous, nous avons l'esprit d'entreprise !

4B PACKAGING

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur la valeur des apports réalisés dans le cadre de la fusion absorption de la SAS 4B NUMERIQUE par la SAS 4B PACKAGING

Rennes
8A Rue du Pâtis Tatelin
35700 Rennes
Téléphone : 02 57 67 01 00

Saint-Malo
33 Rue Guillaume Onfroy
35400 Saint Malo
Téléphone : [redacted]

Chartres de Bretagne
4A Rue Léo Lagrange
35131 Chartres de Bretagne
Téléphone : [redacted]

colliance

SAS 4B PACKAGING
ZAC du Val d'Orson
26 Rue du Passavent
35770 VERN-SUR-SEICHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur la valeur des apports de la SAS 4B NUMERIQUE devant être effectués à la SAS 4B PACKAGING dans le cadre de la fusion absorption de la société 4B NUMERIQUE par la société 4B PACKAGING

En exécution de la mission qui a nous été confiée par décision de l'associé unique de la société 4B PACKAGING en date du 21 mai 2025, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 du Code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le traité de fusion signé du 21 mai 2025. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire de l'apport augmentée de la prime d'émission.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports,
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports,
3. Conclusion

1. Présentation de l'opération et description des apports :

1.1 Contexte de l'opération :

La Société 4B PACKAGING et la Société 4B NUMERIQUE exploitent des activités complémentaires dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'étiquettes adhésives. Elles sont détenues, directement et indirectement par Monsieur Stanislas BRANDT et Monsieur Alexandre BRANDT à parts égales à travers les sociétés "LA FINANCIERE DE LANDEVANT", "STAAL DEVELOPPEMENT" .

La présente fusion-absorption de la Société 4B NUMERIQUE par la Société 4B PACKAGING intervient dans le cadre d'une simplification et d'une rationalisation de l'organisation structurelle des sociétés détenues par les sociétés "LA FINANCIERE DE LANDEVANT" et "STAAL DEVELOPPEMENT".

Conformément à la réglementation, la société absorbante et la société absorbée étant sous contrôle distinct et s'agissant d'une *« fusion à l'envers »,* les apports seront réalisés pour leur valeur nette comptable.

1.2 Présentation des intervenants en présence :

- **La société absorbée :** La société 4B NUMERIQUE, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, divisés en 3 000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune et dont le siège se situe à VERN-SUR-SEICHE (35770), 26 Rue du Passavent – ZAC du Val d'Orson. La société est inscrite au RCS de RENNES sous le numéro 539.717.561.

- **La société absorbante :** La société 4B PACKAGING, société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, divisés en 800 actions de 10 euros de valeur nominale chacune et donc le siège se situe à VERN-SUR-SEICHE (35770), 26 Rue du Passavent – ZAC du Val d'Orson. La société est inscrite au RCS de RENNES sous le numéro 487.840.647.

- **Liens entre les sociétés participantes à l'opération :** Les actions de la société 4B NUMERIQUE sont intégralement libérées et attribuées de la façon suivante :

  - 2 850 actions détenues par la société STAAL DEVELOPPEMENT (95%).
  - 150 actions détenues par la société LA FINANCIERE DE LANDEVANT (5%).

  Les actions de la société 4B PACKAGING sont intégralement libérées et attribuées en totalité à la société LA FINANCIERE DE LANDEVANT.

1.3 Description de l'opération :

Les modalités de la fusion et la valeur des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le traité de fusion du 21 mai 2025.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1. Caractéristiques de l'apport

L'apport est constitué des actifs et passifs de la société 4B NUMERIQUE arrêtés à leur valeur nette comptable à la date du 31 décembre 2024, date de clôture des derniers comptes annuels de la société. Dans le cadre global de la fusion, cet apport est placé sous le régime juridique des fusions prévu l'article 210-0 A du Code général des impôts.
Cet apport net a été évalué à 357 074 euros se décompose en un actif en valeur nette comptable de 856 008 € et un passif en valeur nette comptable de 498 934 euros.

1.3.2. Aspects fiscaux

L'opération est placée sous le régime du sursis d'imposition pour les éventuelles plus-values qui seraient constatées ainsi que sous les dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts pour l'enregistrement. Nous précision qu'il n'est procédé à aucun apport immobilier dans cette opération.

1.3.3 Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée, d'une part, à l'approbation de l'opération par décision extraordinaire des associés de la société 4B NUMERIQUE, d'autre part, à l'approbation, par l'associé unique de la société 4B PACKAGING, de l'opération d'augmentation de capital de la société absorbante.

1.3.4. Date d'effet de la fusion

L'opération sera réputée réalisée comptablement et fiscalement en date du 01 janvier 2025.

1.3.5. Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport net transmis par la société 4B NUMERIQUE, les associés de la société absorbée se verront attribuer des actions nouvelles de la société 4B PACKAGING tel qu'il résulte du rapport d'échange des droits sociaux.

- ✓ Valeur de l'apport = 357 074 euros
- ✓ Emission de 1 200 actions nouvelles représentant une augmentation de capital de 12 000 € et une prime de fusion de 345 074 euros

Le capital de la société 4B PACKAGING sera donc porté à 20 000 euros.

Il n'y a pas d'avantages particuliers octroyés dans le cadre de l'apport.

1.4 Présentation de l'apport :

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

a) La règlementation en vigueur

En application du règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2017-01, l'opération implique deux sociétés sous contrôle distinct, aucune société ne contrôlant directement l'autre.
L'associé majoritaire de la société 4B PACKAGING, société absorbante, perd le contrôle à l'issue de l'opération, la fusion est réputée être réalisée à l'envers selon les termes de la réglementation.

Dès lors, les apports réalisés par la société 4B NUMERIQUE doivent être évalués à leurs valeurs comptables.

b) Méthodes d'évaluation des apports

La valeur de l'apport s'élève à 357 074 euros.
La détermination des actifs et passifs devant être apportés à la valeur comptable a été déterminée comme suit :

✓ Valeur d'apport = Valeur comptable au 31/12/2024.

1.4.2. Description des apports

L'actif net évalué à 357 074 euros se décompose en un actif en valeurs comptables de 856 008 € et un passif en valeurs comptables de 498 934 euros. Le détail de ces valeurs s'appréhende comme suit :

DESIGNATION	*MONTANT BRUT (€)*	*AMORT. OU PROV. (€)*	*VALEUR NETTE COMPTABLE (€)*
I – Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevet et droits similaires	*81 173 €*	*64 070 €*	*17 103 €*
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage	*1 187 600 €*	*872 895 €*	*314 705 €*
Autres immobilisations corporelles	*116 665 €*	*71 220 €*	*45 445 €*
Immobilisations en cours			
Immobilisation Financières			
Autres titres immobilisés	*500 €*		*500 €*
Autres immobilisations financières	*445 €*		*445 €*
TOTAL Actif Immobilisé	***1 386 383 €***	***1 008 185 €***	***378 198 €***

colliance

[redacted]

DESIGNATION			
II – Actif Circulant			
Matières premières	*62 182 €*		*62 182 €*
Produits intermédiaires et finis	*2 500 €*		*2 500 €*
Avances et acomptes versés sur commandes	*1 110 €*		*1 110 €*
Créances clients et comptes rattachés	*136 438 €*	*1 155 €*	*135 282 €*
Autres créances	*53 840 €*		*53 840 €*
Valeurs mobilières de placement	*100 000 €*		*100 000 €*
Disponibilités	*121 936 €*		*121 936 €*
CCA	*960 €*		*960 €*
TOTAL Actif Circulant	***478 966 €***	***1 155 €***	***477 810 €***
TOTAL ACTIF	***1 865 349 €***	***1 009 341 €***	***856 008 €***

DESIGNATION	*Valeur nette comptable (€)*
Emprunts auprès d'établissements de crédit	*242 210 €*
Concours bancaires courants	*2 462 €*
Emprunts et dettes financières diverse	*64 763 €*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*132 896 €*
Dettes fiscales et sociales	*43 140 €*
Autres dettes	*13 463 €*
TOTAL PASSIF	***498 934 €***

Les actifs s'élevant à 856 008 € et les passifs s'élevant à 498 934 €, leur somme algébrique s'élève à 357 074 €.

[redacted]

2. Diligences et appréciation sur la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports :

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société 4B PACKAGING sur la valeur des actifs et passifs devant être apportés par la société 4B NUMERIQUE dans le cadre de la fusion-absorption.

A cette fin, nos diligences ont consisté à :

- Prendre contact avec les acteurs de l'opération, ou leurs conseils, afin de prendre connaissance des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- Examiner les modalités définitives retenues dans le traité de fusion du 21 mai 2025 pour l'évaluation des apports devant être effectués ;
- Examiner les comptes annuels de la société 4B NUMERIQUE au 31 décembre 2024 ayant servi de référence pour l'évaluation des apports ;
- Apprécier les estimations retenues pour la valorisation des éléments d'actifs et de passifs, notamment en cas de plus ou moins-values latentes non retranscrites dans les valeurs comptables ;
- Apprécier la pertinence des méthodes d'évaluation retenues ;
- Apprécier la valorisation globale de l'apport en fonction des méthodes d'évaluation retenues ;
- Vérifier l'absence de faits ou évènements susceptibles de remettre en cause la réalité et la valeur de cet apport à la date de signature de notre rapport.
- Apprécier le contexte de l'opération au sein du groupe

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable :

Compte tenu des caractéristiques de l'opération et en application des règlements ANC 2014-03 et ANC 2017-01, la valorisation des actifs et passifs apportés par la société 4B NUMERIQUE doit être établie en valeur comptable.

[redacted]

2.3 Diligences et appréciation de la valeur des apports :

Nos travaux nous ont conduits à apprécier la valorisation retenue au regard des données comptables et financières de l'exercice clos au 31/12/2024 pour la société 4B NUMERIQUE.

Nous rappelons ici que les comptes annuels de la société 4B NUMERIQUE ont été attestés par l'expert-comptable de la société en date du 25 mars 2025.

Les valeurs établies au 31/12/2024 pour les actifs et passifs courants n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur nette des apports retenue s'élevant à 357 074 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport majoré de la prime de fusion.

[redacted]

Membre de la Cie Ouest-Atlantique